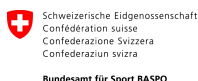


Nos Partenaires



Directives relatives aux reports de matches Saison sur terrain 2026/27

Version 1.2, valable dès le 1er août 2026
(remplace la version 1.1 du 1er octobre 2025)

Sur la base des annonces des clubs et en tenant compte des circonstances cantonales et locales, Swiss Hockey élabore les calendriers avant chaque saison dans le cadre d'un échange à plusieurs niveaux avec les clubs et les entraîneurs nationaux. Swiss Hockey attend donc que les matches et tournois ne soient reportés qu'exceptionnellement après la publication du « calendrier définitif ».

Le présent document complète les articles 21.1 à 21.5 du Règlement de jeu et explique la procédure de demande de report de match. Si des clubs souhaitent reporter des matches ou des tournois après la publication du « calendrier définitif », les dispositions suivantes s'appliquent, en référence au « Règlement de jeu » et au « Règlement relatif aux taxes ».

- **Demandes de report de match**

Les demandes de report pour tous les matches et tournois doivent être déposées par écrit auprès de Swiss Hockey et motivées, à l'aide du document suivant : [Formulaire de demande de report de match](#)

La demande doit impérativement être accompagnée des informations suivantes : date, heure et lieu de la nouvelle rencontre.

- **Demandeur**

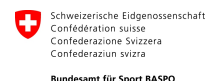
Les demandes de report de match nécessitent l'accord des clubs des deux équipes concernées, ou de tous les clubs en cas de report de tournoi. Il incombe au demandeur d'obtenir les accords nécessaires avant de déposer la demande.

- **Taxes pour les reports de match**

Après approbation d'un report de match, des taxes sont perçues conformément au « Règlement relatif aux taxes ».

Prioritairement aux exigences spécifiques aux ligues (voir chapitres 2 et 3), les demandes de report de match sont en principe approuvées en cas de situations imprévisibles dues à un cas de force majeure.

Nos Partenaires



1. Reports de match sans frais en raison d'événements imprévisibles et de dernière minute

Swiss Hockey soutient les clubs dans la reprogrammation de matchs devant être reportés en raison d'événements imprévisibles et de dernière minute, et ne facture aucune taxe pour cela.

- **Exemples de motifs sans frais pour les reports de match en raison d'un cas de force majeure**
 - Le terrain n'est pas disponible sans faute du club, p. ex. en raison d'autorisations annulées ou de défauts techniques.
 - Conditions météorologiques (p. ex. chutes de neige ou verglas sur le terrain), conditions sanitaires ou de sécurité ne permettant pas la tenue des matchs.
 - Absences pour cause de maladie d'au moins 5 joueurs (à 11), 4 joueurs (à 9), respectivement 3 joueurs (à 7 et à 6) d'une équipe pour le championnat sur terrain, ou d'au moins 5 joueurs pour le championnat en salle. Remarque : le secrétariat peut exiger des certificats médicaux.
 - Décès ou accident récent en lien direct avec des joueurs et/ou des arbitres concernés.

2. Reports de match payants en LNA dames et LNA hommes Master & Challenge

Les reports de match dans les ligues les plus élevées des dames et des hommes ne devraient en principe pas avoir lieu après la publication du « calendrier définitif ». Les demandes ne sont approuvées que dans des cas exceptionnels.

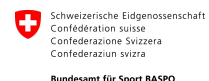
- **Exemples de motifs non admissibles pour les reports de match**
 - Absences de joueurs et de coaches pour cause de vacances
 - Volonté d'éviter des week-ends doublés
 - Blessures de joueurs
 - Volonté de contourner des suspensions de match
- **Dates de report**

Les matchs de ces ligues ne peuvent être reprogrammés qu'entre le week-end précédant et le week-end suivant la date initialement prévue dans le « calendrier définitif ». Les reports à des dates en dehors de cette fenêtre, ainsi que les reports de matchs de la dernière journée LNA chez les dames et les hommes, ne sont pas autorisés. En outre, pour des raisons de planification, les matchs de la LNA hommes Master & Challenge ne peuvent pas être reportés à une date postérieure à la dernière journée respective des trois tours de qualification.
- **Délais de dépôt des demandes de report de match**
 - Matchs avancés :

Demande à déposer au plus tard 10 jours avant la nouvelle date du match.
 - Matchs repoussés :

Demande à déposer au plus tard 10 jours avant la date initialement prévue du match.

Nos Partenaires



Approbation par le secrétariat

Les reports de match dans ces ligues doivent impérativement être approuvés par le secrétariat. Le secrétariat traite les demandes dans un délai d'une semaine. Si le secrétariat rejette une demande, il doit motiver sa décision. La décision du secrétariat est définitive et ne peut pas faire l'objet d'un recours.

- **Taxes de report**

Les reports de match dans les ligues les plus élevées occasionnent une charge de travail supplémentaire considérable et imprévisible pour le secrétariat. Celle-ci est facturée au club à l'origine du report, conformément au « Règlement relatif aux taxes ».

- **Désignation des arbitres**

Les matchs de LNA dames et des ligues LNA hommes Master et Challenge sont normalement dirigés par des arbitres désignés par le responsable des arbitres. C'est donc à lui qu'il incombe d'informer les arbitres des reports de match dans ces ligues.

3. Reports de match en LNB dames, 1re ligue et ligues juniors (hors HKT)

Les demandes de report de match dans ces ligues sont en principe possibles, mais ont fortement augmenté ces dernières années. Les clubs sont tenus de disputer les matchs conformément au « calendrier définitif » chaque fois que possible.

- **Dates de report**

Les matchs de ces ligues peuvent être reportés à n'importe quelle date entre le début et la fin de la saison. Il convient toutefois de tenir compte de ce qui suit :

- Les matchs reportés doivent impérativement être disputés au plus tard le week-end précédant une nouvelle phase de la saison, p. ex. dans les ligues avec de nouvelles répartitions en groupes ou dans les ligues avec des matchs décisifs.
- Cela ne s'applique explicitement pas aux ligues avec des tours simples ou doubles sans nouvelle répartition en groupes, p. ex. LNB dames.

- **Délais de dépôt des demandes de report de match**

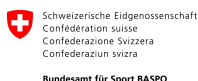
- Matchs avancés :
Demande à déposer au plus tard 10 jours avant la nouvelle date du match.
- Matchs repoussés :
Demande à déposer au plus tard 10 jours avant la date initialement prévue du match.

- **Motifs des reports de match sans frais et payants**

Les demandes de report de match doivent être motivées. Le secrétariat décide si des taxes sont dues conformément au « Règlement relatif aux taxes ».

- Exemples de motifs sans frais :
 - Les matchs sont prévus, selon le « calendrier définitif », pendant des vacances cantonales ou locales.
 - Les matchs sont prévus, selon le « calendrier définitif », pendant une manifestation officielle ou un cours de Swiss Hockey.

Nos Partenaires



- Exemples de motifs payants :
 - trop peu de joueurs disponibles
 - coaches non disponibles
 - arbitres club/club non disponibles

- **Approbation par le secrétariat**

Les reports de match doivent être annoncés au secrétariat dans les délais mentionnés ci-dessus. Le secrétariat traite les demandes dans un délai d'une semaine et informe les clubs concernés.

- **Désignation des arbitres**

Dans ces ligues, les arbitres sont en règle générale convoqués par les clubs concernés. Il incombe donc au club demandeur d'informer les arbitres des reports de match.

Exception : pour les matchs dont les arbitres sont désignés par la fédération (p. ex. pour les finales), il incombe au responsable des arbitres d'informer les arbitres des reports de match.

Remarque finale : en cas de désaccord sur l'interprétation de la présente directive en lien avec des demandes de report de match, le secrétariat recherche une solution à l'amiable avec les clubs concernés, mais dispose de la compétence décisionnelle de dernière instance.

Horw, le 6 août 2026
Secrétariat / mz